

La lettre de l'Air

Lettre d'information sur la qualité de l'air en Occitanie

Occitanie :

des consommations d'énergies carbonées et des émissions de polluants atmosphériques en baisse.



Dans ce numéro

p.2 L'Édito

p.3 La tendance à la baisse des polluants atmosphériques et des GES se poursuit

p.4 et 5 La consommation d'énergie carbonée poursuit sa baisse

p.6 La consommation d'énergie liée au chauffage encore en baisse

p.7 Vers l'atteinte d'un palier dans les émissions de GES du transport, en légère hausse

p.8 et 9 Zoom sur les grandes agglomérations de la région

p.10 et 11 Quelle est la situation du territoire face aux objectifs nationaux fixés pour 2030 ? 2050 ?

p.12 Atmoviz/Prévision des pollens

Atmo
OCCITANIE

votre parten'air
VOTRE OBSERVATOIRE
RÉGIONAL DE L'AIR
www.atmo-occitanie.org

Édito

C'est toujours avec le même plaisir que je partage avec vous les conclusions de la dernière mise à jour des données de consommation d'énergie et quantités de pollution atmosphérique qui en découlent. Couvrant la période 2008-2023, cette mise à jour confirme les tendances encourageantes que l'on voyait se profiler dès l'année dernière sur notre territoire.

En tant qu'Association Agréée de Surveillance de la qualité de l'air, l'une des missions fondamentales d'Atmo Occitanie est d'appréhender de manière transversale les enjeux liés à Air/Climat/Energie/Santé. L'actualisation de ces informations est un moyen de répondre à cette exigence. Il constitue un panorama annuel des polluants atmosphériques permettant d'observer les évolutions, d'appréhender la globalité des enjeux de la pollution atmosphérique et d'identifier les leviers d'actions qui fonctionnent sur nos territoires.

Les chiffres le montrent : l'année 2023 est marquée par la baisse des consommations d'énergies carbonées et des émissions polluantes. L'Occitanie confirme sa baisse de consommation énergétique avec une diminution de 2.5% par rapport à 2022 bien que la population ait augmenté de 0.72 %. Cette dynamique se retrouve dans les évolutions des gaz à effet de serre qui continuent leur baisse par rapport à 2022 (-3%) et atteignent leur plus bas niveau depuis 2008. La consommation d'énergie carbonée du secteur industriel /déchets est significativement en baisse : - 17% d'émission de GES sur ce secteur par rapport à 2022. Il est le premier contributeur de la baisse globale de GES en Occitanie.

Est à noter, une baisse des consommations d'énergie sur les territoires les plus urbains, bien que leur population augmente. Ce qui témoigne de l'efficacité des politiques publiques et de l'évolution des comportements pour une mobilité plus douce et plus favorable à la qualité de l'air et au climat.

Des défis sont cependant encore à relever. Le secteur du transport routier se démarque à l'échelle régionale affiche une légère hausse de ses émissions de GES liés à la hausse modeste des kilomètres parcourus (+1%) et donc à sa consommation énergétique. Le secteur résidentiel/tertiaire est lui aussi un point de vigilance. Bien que les émissions globales de particules fines diminuent de 5%, l'utilisation du bois de chauffage, qui ne représente « que » 15% du mix énergétique du secteur est responsable de la quasi-totalité des émissions de particules fines PM 2.5. Ce secteur est donc un point de vigilance à fort enjeu au regard de l'impact sanitaire de ces particules.

Atteindre les seuils de la nouvelle directive européenne d'ici 2030 nécessitera la poursuite des actions fortes et une implication de tous. Je ne peux donc qu'encourager les territoires ainsi que les citoyens à s'approprier ces indicateurs à travers cette publication et via la plateforme AtmoViz.

Ensemble, continuons à œuvrer pour un air plus sain pour tous.



Émilie Dalix,
Présidente d'Atmo Occitanie

@Crédit Atmo Occitanie

La tendance à la baisse des polluants atmosphérique et des GES se poursuit

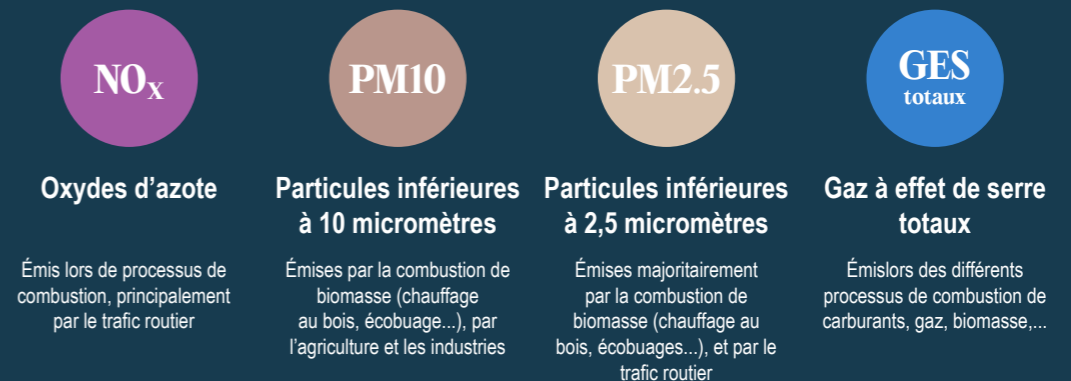
En 2023, la région Occitanie confirme la tendance à la baisse de sa consommation énergétique, avec une diminution de 2,5 % par rapport à 2022. Cette évolution s'explique principalement par la réduction de l'usage des énergies carbonées, tant dans le chauffage des bâtiments que dans les secteurs de l'industrie et des déchets. Comme en 2022, le contexte énergétique international et les politiques de rénovation contribuent en 2023 à la sobriété énergétique. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) en particulier continuent de baisser, de 3% en 2023 par rapport à 2022.

La consommation énergétique carbonée du secteur industrie/déchets est significativement en baisse en 2023. On constate une nette diminution de la consommation de gaz naturel de -10%. Cette dynamique induit indirectement une baisse des émissions de polluants et de GES en Occitanie. Cette tendance à la baisse des émissions de polluants et de GES s'observe aussi au niveau national.

À l'échelle de l'Occitanie, le secteur industrie/déchets est en 2023 le premier contributeur à la baisse globale de -3% des émissions de GES, et l'évolution par rapport à 2022 est de -17% d'émission de GES sur ce secteur industrie/ déchets. Les consommations énergétiques carbonées liées au fonctionnement des dispositifs de chauffage pour les secteurs résidentiel et tertiaire poursuivent leur baisse en 2023 : on note -9% de consommation de fioul domestique et -8% de gaz naturel. Seule l'estimation de la consommation de bois de chauffage augmente, de 2%. La baisse globale de la consommation d'énergie, ainsi que la poursuite du renouvellement des équipements de chauffage, induisent directement une baisse des émissions de polluants atmosphériques. Les émissions de particules fines, polluant principalement issu de cette activité et connu pour son impact sanitaire, sont ainsi en diminution de -5 %.

À l'inverse de cette tendance régionale, le secteur routier connaît en 2023 une légère hausse des émissions de GES, traduisant une augmentation modérée des distances parcourues et donc de la consommation énergétique. Cependant, cette évolution à la hausse déjà observée depuis plusieurs années, semble ralentir sa progression et même se stabiliser sur les territoires les plus urbanisés. Les oxydes d'azote, polluant très majoritairement émis par le secteur Transports et à l'origine de situation de non-respect des valeurs limite pour la protection de la santé, continuent de diminuer, essentiellement grâce au renouvellement progressif du parc de véhicules thermiques.

Polluants présentés dans ce document



Avertissement

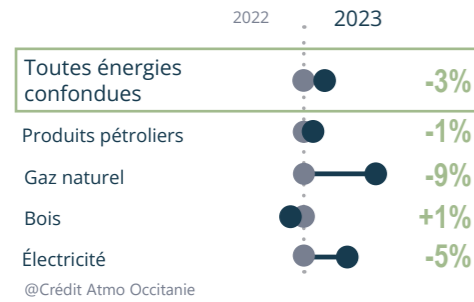
Les données d'activité utilisées pour réaliser l'inventaire régional des émissions de polluants atmosphériques et de GES sont multiples ; elles sont fournies par les partenaires d'Atmo Occitanie, disponibles via des open data ou encore récupérées auprès d'organismes spécialisés. L'élaboration de l'inventaire régional des émissions polluantes est régie par une méthodologie nationale, partagée et validée par le PCIT (Pôle de Coordination des Inventaires Territoriaux). Atmo Occitanie réalise, actualise et maintient régulièrement à jour ce inventaire régional spatialisé, assurant une cohérence de calcul de ces indicateurs sur le long terme. Une actualisation de l'inventaire des sources de polluants a été réalisée pour la période 2008-2023.

Les indicateurs utilisés dans ce document portent la référence : « ATMO_IRS_V9_2008_2023 »

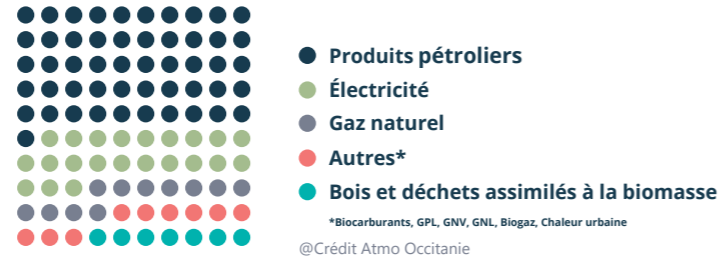
Tous secteurs confondus

La consommation d'énergie carbonée poursuit sa baisse

Évolution de la consommation d'énergie en 2023 par rapport à 2022



Mix énergétique (en %) en Occitanie 2023



Plus de la moitié de la consommation énergétique du territoire provient, en 2023, des produits pétroliers. L'électricité est la 2ème source d'énergie utilisée (22%), suivie du gaz naturel (11%)

La consommation énergétique affiche une baisse de -3 % en 2023 par rapport à 2022, poursuivant la tendance à la baisse observée l'année dernière, et une diminution de près de 7% par rapport à 2019, période pré-COVID. Une baisse de la consommation énergétique carbonée est en particulier constatée, avec notamment une baisse de -9% de la consommation de gaz naturel en 2023 par rapport à 2022, portée par le contexte de crise énergétique et de prix du gaz toujours élevé.

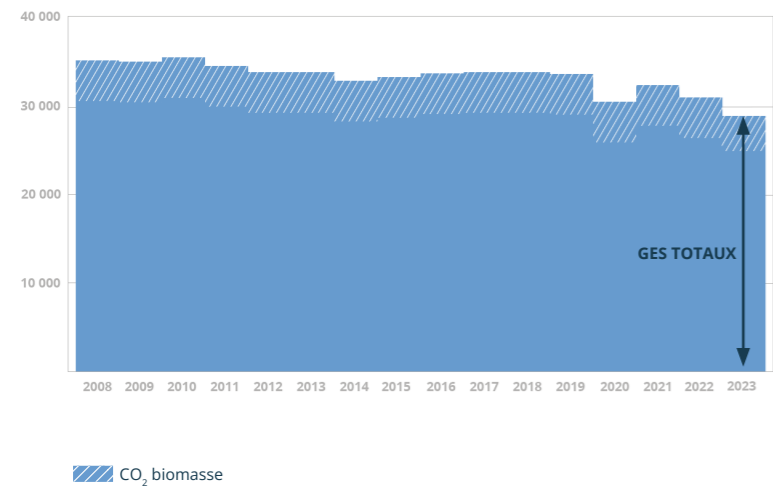
D'autres facteurs tels qu'un hiver peu rigoureux, et la poursuite de la rénovation énergétique des bâtiments sont aussi à mettre en lien avec cette tendance. Seul le secteur des transports affiche une hausse de +1% de la consommation énergétique en 2023, liée à une hausse des kilomètres parcourus sur la région (+ 1%). Cette hausse est moins prononcée qu'entre 2021 et 2022 (+4%). Toutes les sources d'énergie voient leur consommation diminuer, hormis le bois qui fait figure d'exception avec hausse modérée de +1 %.

... confirmant l'impact positif sur le climat

Gaz à effet de serre

Évolution des émissions

kilotonnes équivalent CO₂/an



Les émissions de gaz à effet de serre continuent de baisser par rapport à 2022 (-3%) et atteignent leur plus bas niveau depuis 2008. Cette tendance est portée par la diminution des consommations d'énergie carbonée (produits pétroliers, gaz naturel) dans les secteurs résidentiel, tertiaire et industrie.

À l'échelle de l'Occitanie, le secteur industrie/déchets est en 2023 le premier contributeur à la baisse globale de -3% des émissions de GES, et l'évolution par rapport à 2022 est de -17% d'émission de GES sur ce secteur industrie/déchets. Cette tendance est attribuable essentiellement à la baisse de la consommation de gaz naturel et de produits pétroliers (fioul lourd et gazole) dans ce secteur d'activité.

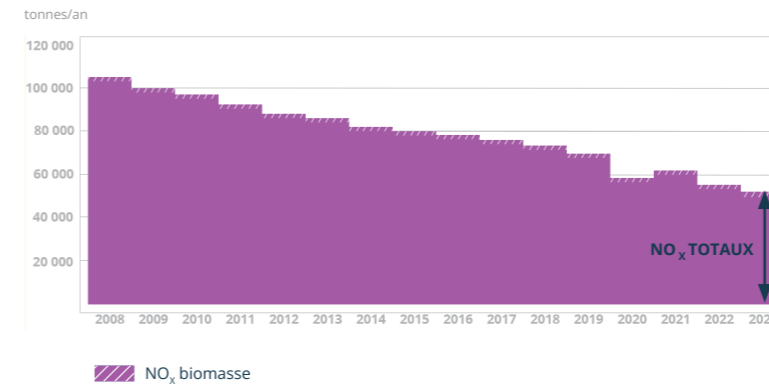
GES hors CO₂ biomasse ? GES totaux ?

Les émissions de gaz à effet de serre hors CO₂ biomasse sont constituées de l'ensemble des émissions de GES (GES totaux) déduites des émissions de CO₂ provenant de la décomposition ou de la combustion de matières organiques. Le CO₂ émis lors de la combustion de granules de bois, d'éthanol ou de biogaz n'est donc pas pris en compte pour le calcul des GES hors CO₂ biomasse. Ces combustibles, entre autres, sont considérés « carboneutres ».

La baisse des émissions d'oxydes d'azote se poursuit

Oxydes d'azote (NO_x)

Évolution des émissions tous secteurs confondus



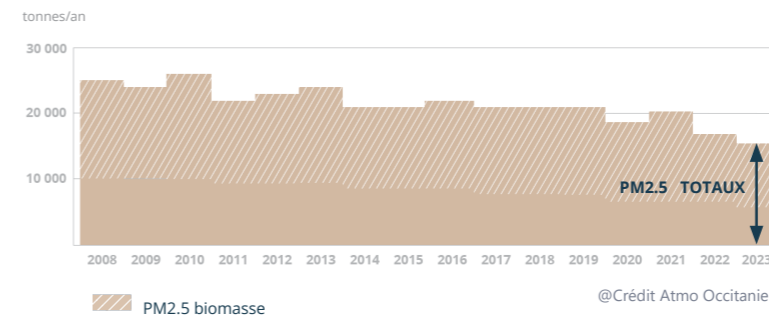
-6 %
D'ÉMISSION DE NO_x EN 2023 PAR RAPPORT À 2022

La tendance à la baisse des émissions d'oxydes d'azote (NO_x) observée ces dernières années se poursuit en 2023. Cette évolution s'explique par le renouvellement du parc de véhicules thermiques et par une baisse de la consommation énergétique (gazole, gaz naturel) dans les secteurs industrie et agricole.

Les émissions de particules à la baisse : un bénéfice sanitaire pour les populations

Particules fines (PM2.5)

Évolution des émissions tous secteurs confondus



-5 %
D'ÉMISSION DE PM2.5 EN 2023 PAR RAPPORT À 2022

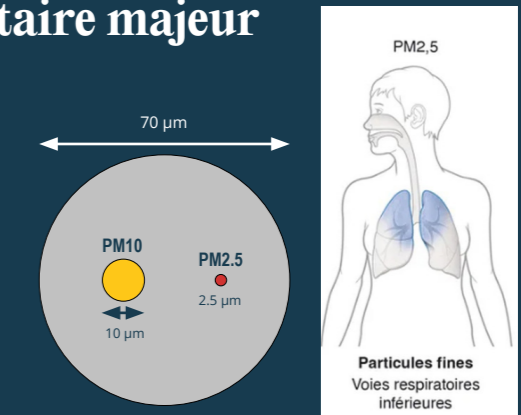
Contrairement aux autres sources d'énergie qui sont en baisse en 2023, la consommation de bois est en augmentation de 1% en 2023. Le renouvellement des appareils d'équipements de chauffage au bois se poursuit, entraînant la baisse des émissions de particules fines.

Les particules fines, un enjeu sanitaire majeur

La pollution de l'air est le troisième facteur de risque de mortalité en Europe, après le tabac et l'alcool. Fléau invisible, les particules fines (PM_{2,5}) sont responsables en France de 7% des décès prématurés chaque année (source : Santé publique France).

La taille microscopique des particules leur permet de pénétrer profondément dans les poumons, atteignant pour les plus fines la circulation sanguine. L'exposition chronique à ces polluants entraîne, à long terme, des pathologies cardio vasculaires, des cancers du poumon, des troubles neurologiques ou aggrave les symptômes de l'asthme chez les populations les plus vulnérables.

Les particules ultrafines (diamètre <0,1 µm) sont par ailleurs un enjeu majeur et doivent être activement surveillées pour mieux comprendre leur impact sur la santé.



FOCUS chauffage

La consommation d'énergie liée au chauffage encore en baisse

Baisse de 5% de la consommation d'énergie en 2023

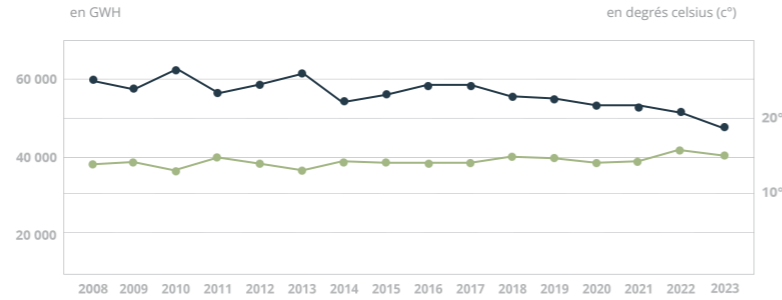


SECTEUR résidentiel/tertiaire

La consommation énergétique du secteur résidentiel/tertiaire continue de baisser en 2023, portée par un contexte de prix de l'énergie toujours élevé et des appels à la sobriété énergétique. Cette tendance a aussi été observée au niveau national.

En Occitanie, la consommation de gaz a baissé de 8%, celle de produits pétroliers de 9% et celle d'électricité de 5%. Seule la consommation de bois de chauffage a légèrement augmenté (+1%). La majeure partie de l'énergie consommée par ce secteur concerne les dispositifs de chauffage des bâtiments. Les conditions météorologiques de la période hivernale influent donc largement sur cette consommation.

Consommation énergétique secteur résidentiel/tertiaire



@Crédit Atmo Occitanie

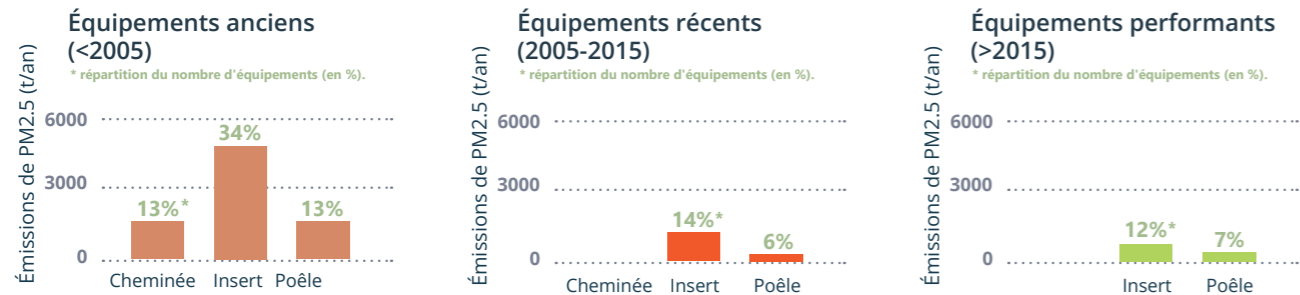
Les appareils de chauffage au bois non performants : à l'origine de la majorité des émissions de PM2.5

L'impact sur la qualité de l'air varie selon la source d'énergie utilisée pour chauffer les bâtiments. Bien que le bois ne représente que 15 % du mix énergétique dans ce secteur, il est responsable de la quasi-totalité des émissions de particules fines PM2.5. Le secteur résidentiel/tertiaire est le secteur à enjeu concernant les émissions de particules fines, pour la protection de la santé.

Ce polluant, aux conséquences sanitaires majeures sur le territoire, fait l'objet d'une attention particulière dans la nouvelle directive européenne. Celle-ci abaisse les seuils réglementaires et impose désormais une concentration moyenne annuelle maximale de 10µg/m3 à respecter d'ici 2030. Plus de 70% des émissions de particules fines proviennent en 2023 de l'activité de chauffage au bois.

Ainsi, il est essentiel de caractériser au mieux le parc des équipements de chauffage au bois et leur consommation en bois afin que les acteurs du territoire puissent s'emparer de cette problématique réglementaire et sanitaire.

Particules en suspension (PM2.5)



Note : Les chaudières et cuisinières sont marginales au sein du parc d'équipements au bois et contribuent à moins de 2% des émissions de PM2.5. Elles ne sont pas représentées sur ce graphique

Plus des trois quarts des émissions de particules fines proviennent de chauffage au bois installés avant 2005. Ces appareils anciens représentent environ 60% des appareils du parc d'équipements de la région. Pour réduire significativement ces émissions, il est essentiel d'accélérer le renouvellement du parc d'équipements de chauffage au bois, ce qui suppose de massifier les aides financières aux ménages, comme le Fonds Air Bois.

FOCUS Transport

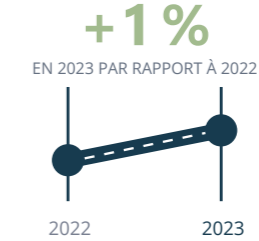
Vers l'atteinte d'un palier dans les émissions de GES du transport, en légère hausse



SECTEUR Transport

En 2023, la distance parcourue sur la région et la consommation énergétique associée au secteur se stabilisent, affichant une hausse de +1% par rapport à 2022. Cette dynamique se traduit par une hausse de +0,4 % des émissions de GES. Le secteur des transports reste en 2023 le seul secteur qui affiche une hausse des émissions de GES, moins prononcée cependant que celle observée l'année dernière.

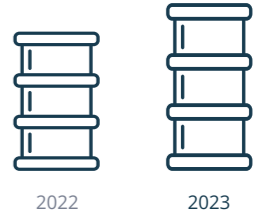
Hausse des kilomètres parcourus



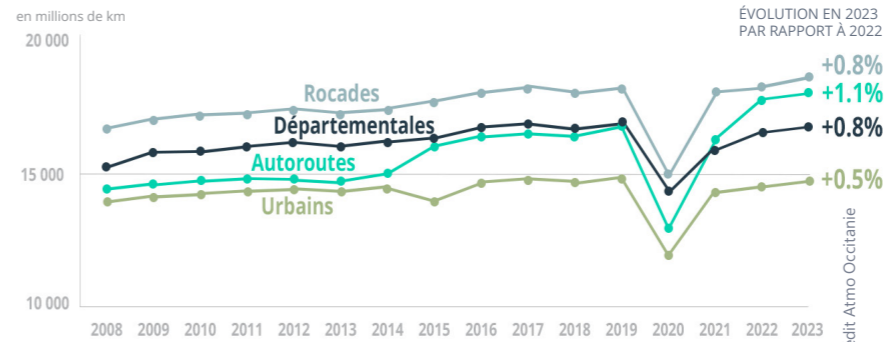
Hausse de la consommation de produits pétroliers

+1%

EN 2023 PAR RAPPORT À 2022



Évolution des kms parcourus par axes routiers

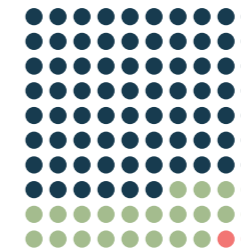


Bien qu'un palier semble être atteint en terme de distances parcourues sur tous les types de route, les axes urbains affichent une hausse moins importante (+0.5%) que les autoroutes (+1.1%). Ce constat est probablement lié à la mise en place de politiques publiques efficaces dans les zones urbaines telles que le transport en commun, le covoiturage, les mobilités douces, etc.

Le trafic routier, premier consommateur d'une énergie encore très majoritairement carbonée.

49%

de la consommation totale d'énergie est portée par le trafic routier en Occitanie



- Gazole
- Essence moteur terrestre
- Autres (GNV/GPL/Électricité)

@Crédit Atmo Occitanie

Plus de 90% de la consommation énergétique provient des carburants essence et gazole, qui sont d'origine fossile. L'électricité représente moins de 1% de l'énergie consommée par le trafic routier.

Poursuite de la baisse des émissions d'oxydes d'azote, tendance à la stabilisation des émissions des GES totaux



SECTEUR Transport

Les émissions d'oxydes d'azote, provenant principalement de la combustion de carburants pétroliers, continuent de baisser en 2023 grâce à la poursuite du renouvellement du parc de véhicules et sa modernisation. Les émissions de GES du transport routier ont légèrement augmenté en 2023, en lien avec la légère hausse de la distance parcourue sur le territoire (+ 0,9%) et de la consommation énergétique de ce secteur (+ 0,7%).

Baisse des émissions NOx

-6%

EN 2023 PAR RAPPORT À 2022



Hausse des émissions de GES

+0,4%

EN 2023 PAR RAPPORT À 2022



La dernière actualisation des données du secteur routier intègre la composition du parc de véhicules immatriculés de chaque département, ce qui permet de mieux appréhender les réalités du terrain. L'analyse des données nous montre que la modernisation du parc automobile des territoires urbains contribue principalement à la baisse des émissions d'oxydes d'azote et à la stabilisation des émissions de GES totaux. Une modernisation qui a été possible grâce aux efforts des politiques publiques mises en place sur tout le territoire. Cette mise à jour intègre également les derniers facteurs d'émissions européens (COPERT) afin de garantir une conformité avec les normes de référence en vigueur dans l'Union Européenne.

Zoom sur les grandes agglomérations de la région

La population en Occitanie a augmenté de 0,7% en 2023, et une personne sur deux est venue s'installer dans l'une des quatre grandes agglomérations de la région. Malgré cette croissance, la consommation énergétique, elle, a diminué de -3% à -5% par rapport à 2022 sur les quatre agglomérations. Tous les principaux polluants réglementés ainsi que les GES totaux sont en baisse de -1% à -3% selon les territoires.

Toulouse Métropole en particulier voit ses émissions de particules fines baisser de -10% en 2023. Parallèlement, Montpellier Méditerranée Métropole et Nîmes Métropole observent des réductions marquées de leurs émissions de NOx, respectivement de -8% et -6%, grâce à l'accélération du remplacement des véhicules thermiques par des véhicules moins polluants.

Toulouse Métropole

+1,1 % ÉVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 2022/2023

Évolution de la consommation énergétique

-5 %

EN 2023 PAR RAPPORT À 2022

Émissions des polluants et GES

-8 % EN 2023 PAR RAPPORT À 2022

-7 % EN 2023 PAR RAPPORT À 2022

-3 % EN 2023 PAR RAPPORT À 2022

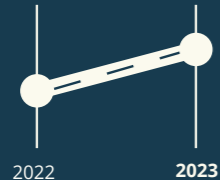
EN 2023 PAR RAPPORT À 2022 EN 2023 PAR RAPPORT À 2022 EN 2023 PAR RAPPORT À 2022



Évolution des kms parcourus

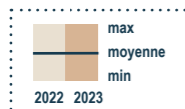
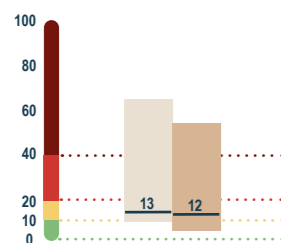
+0,2 %

EN 2023 PAR RAPPORT À 2022



SOIT **+12** millions de kms parcourus par rapport à 2022

Évolution de la concentration en NO₂ moyenne au niveau des lieux d'habitation



< Seuil OMS
La concentration du polluant respecte les valeurs recommandées par l'OMS

> Valeur limite européenne 2030
La concentration du polluant dépasse les valeurs limite de la nouvelle directive européenne

Montpellier Méditerranée Métropole

+1,1 % ÉVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 2022/2023

Évolution de la consommation énergétique

-4 %

EN 2023 PAR RAPPORT À 2022

Émissions des polluants et GES

-6 % EN 2023 PAR RAPPORT À 2022

-8 % EN 2023 PAR RAPPORT À 2022

-3 % EN 2023 PAR RAPPORT À 2022

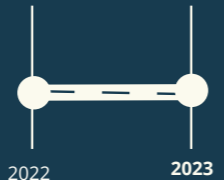
EN 2023 PAR RAPPORT À 2022 EN 2023 PAR RAPPORT À 2022 EN 2023 PAR RAPPORT À 2022



Évolution des kms parcourus

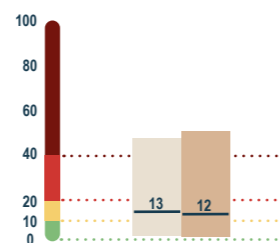
<0,1 %

EN 2023 PAR RAPPORT À 2022



SOIT **+1** millions de kms parcourus par rapport à 2022

Évolution de la concentration en NO₂ moyenne au niveau des lieux d'habitation



@Crédit Atmo Occitanie

@Crédit Atmo Occitanie

Comme au niveau régional, le nombre de kilomètres parcourus s'est stabilisé en 2023 dans les principales agglomérations. Seule Perpignan Méditerranée Métropole affiche une hausse de +3% de ses kilomètres parcourus.

La diminution des émissions de NOx dans les agglomérations en 2023 permet une légère baisse de la concentration moyenne en NO₂ au niveau des habitations (-1 µg/m³ en moyenne). Une réduction significative des distances parcourues permettrait de baisser les émissions de polluants atmosphériques associées à ce secteur, et de limiter l'impact sanitaire sur les populations.

Nîmes Métropole

+0,9 % ÉVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 2022/2023

Évolution de la consommation énergétique

-3 %

EN 2023 PAR RAPPORT À 2022

Émissions des polluants et GES

-2 % EN 2023 PAR RAPPORT À 2022

-6 % EN 2023 PAR RAPPORT À 2022

-2 % EN 2023 PAR RAPPORT À 2022

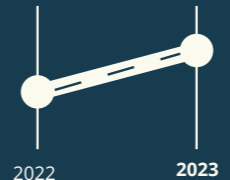
EN 2023 PAR RAPPORT À 2022 EN 2023 PAR RAPPORT À 2022 EN 2023 PAR RAPPORT À 2022



Évolution des kms parcourus

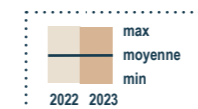
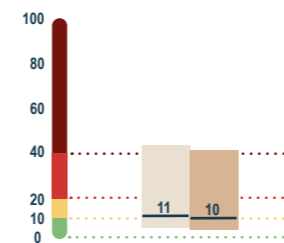
+0,7 %

EN 2023 PAR RAPPORT À 2022



SOIT **+20** millions de kms parcourus par rapport à 2022

Évolution de la concentration en NO₂ moyenne au niveau des lieux d'habitation



< Seuil OMS
La concentration du polluant dépasse les valeurs recommandées par l'OMS

Perpignan Méditerranée Métropole

+1,3 % ÉVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 2022/2023

Évolution de la consommation énergétique

-3 %

EN 2023 PAR RAPPORT À 2022

Émissions des polluants et GES

-2 % EN 2023 PAR RAPPORT À 2022

-3 % EN 2023 PAR RAPPORT À 2022

-1 % EN 2023 PAR RAPPORT À 2022

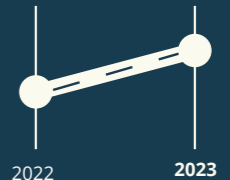
EN 2023 PAR RAPPORT À 2022 EN 2023 PAR RAPPORT À 2022 EN 2023 PAR RAPPORT À 2022



Évolution des kms parcourus

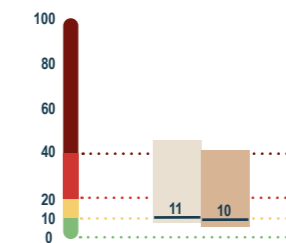
+3 %

EN 2023 PAR RAPPORT À 2022



SOIT **+63** millions de kms parcourus par rapport à 2022

Évolution de la concentration en NO₂ moyenne au niveau des lieux d'habitation



> Valeur limite française actuelle
La concentration du polluant dépasse la valeur française actuelle

Plans nationaux de réduction des émissions : Quelle est la situation du territoire face aux objectifs nationaux fixés pour 2030 ? 2050 ?

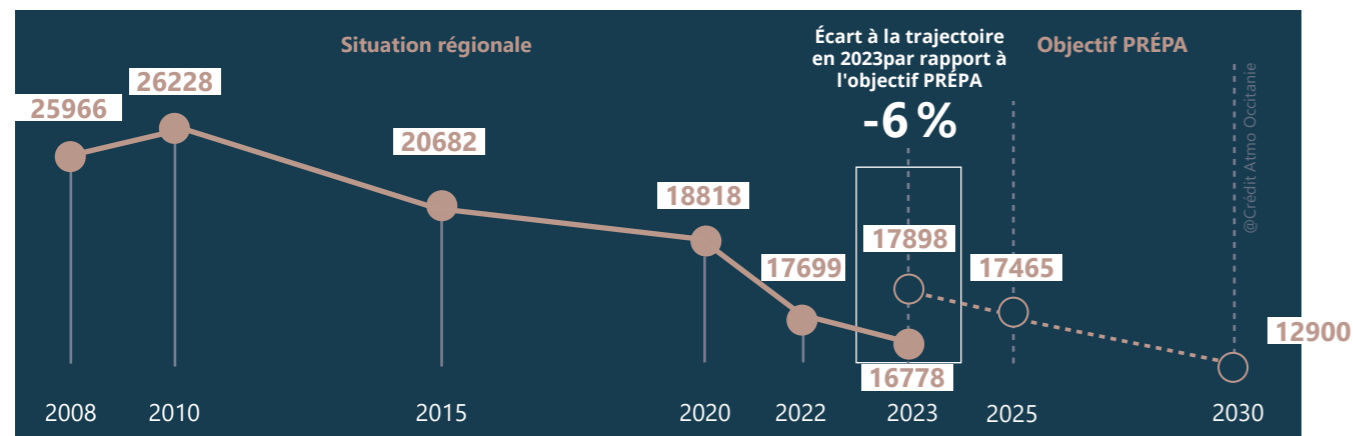
Émissions de particules fines et d'oxydes d'azote et objectifs du Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PRÉPA)

Le Plan National de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PRÉPA), publié en 2014 et révisé en 2022, fixe des objectifs chiffrés de réduction des émissions des principaux polluants atmosphériques pour les années 2020, 2025 et 2030.

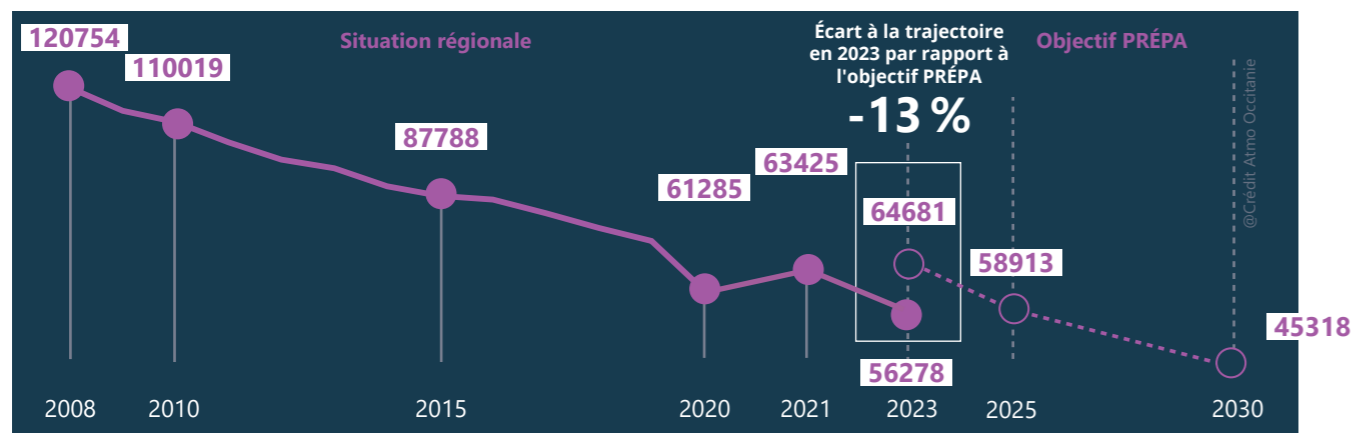
Les objectifs fixés par le PRÉPA sont des objectifs nationaux qui concernent l'ensemble des secteurs d'activité. Afin d'orienter les actions des acteurs locaux, les émissions estimées à l'échelle de la région Occitanie et leurs évolutions sont comparées aux objectifs nationaux fixés par le PRÉPA.

En 2023, les émissions de PM2.5 et de NOx en Occitanie ont atteint l'objectif de réduction fixé par le PRÉPA et l'ont même dépassé (respectivement de 6% et 13%). Si ces tendances se confirment dans les prochaines années, les objectifs 2025 et 2030 pourraient être respectés à l'échelle régionale.

Trajectoire d'évolution des émissions de PM2.5
(en tonnes/an)



Trajectoire d'évolution des émissions de NOx
(en tonnes/an)



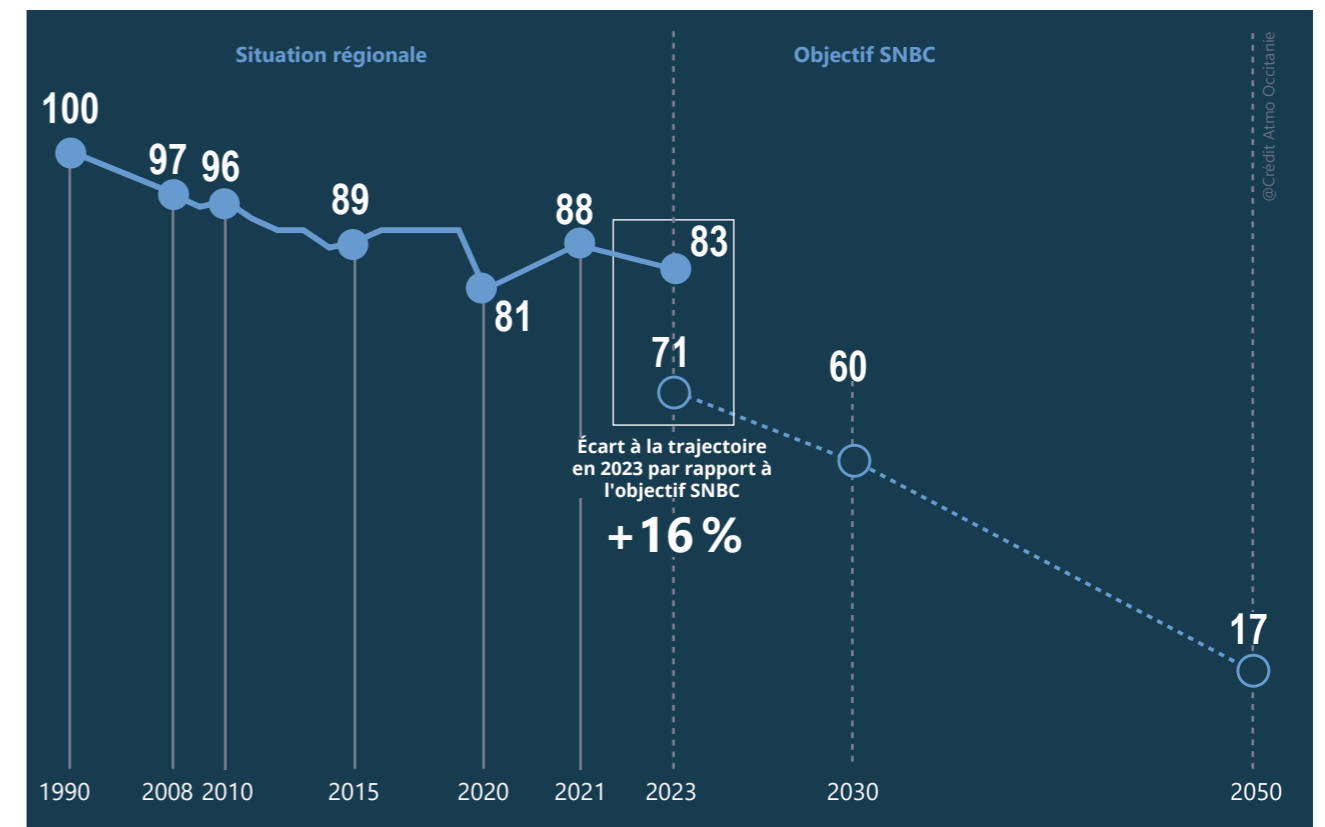
Émissions de gaz à effet de serre et objectifs de la Stratégie Nationale Bas-Carbone

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) définit à l'échelle nationale une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 2050. Pour cela, elle donne à chaque secteur d'activité des objectifs de baisse et des orientations à mettre en œuvre pour une transition à économie bas-carbone, circulaire et durable.

À l'échelle régionale, bien que les émissions de GES aient baissé ces 15 dernières années, cela reste insuffisant pour s'inscrire dans la trajectoire qui permettrait d'envisager un respect des objectifs nationaux fixés par la SNBC en 2050. En effet, les objectifs nationaux prévoient une baisse de -29% de ces émissions entre 1990 et 2023. Comme observé en 2022, à l'échelle de l'Occitanie, l'écart en 2023 à ces objectifs nationaux est de +16%.

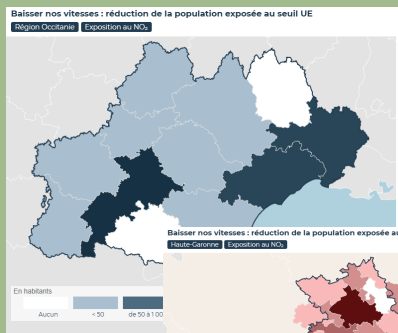
Pour atteindre l'objectif de réduction fixé par la SNBC à l'horizon 2050, il est essentiel de déployer des actions ambitieuses visant à diminuer la consommation d'énergie issue de la combustion de pétrole, de fioul, de bois et de gaz : déployer les mobilités douces, accélérer le renouvellement du parc de véhicules, amplifier les travaux de rénovation énergétique des bâtiments et le remplacement des dispositifs de chauffage non performants, etc.

Trajectoire d'évolution des émissions des GES hors CO2 biomasse
(base 100)

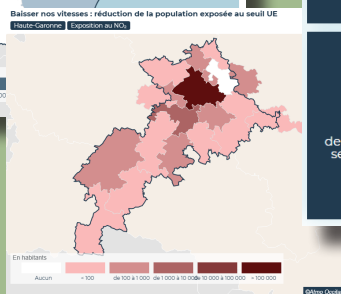


ATMOVIZ, Data Visualisation dédiée à la valorisation

OBSERVEZ ET COMPAREZ AVEC ATMOVIZ



Jusqu'à
-6.0%
d'habitants exposés au-delà du seuil pour la protection de la santé au NO₂
Région Occitanie



Jusqu'à
-21.3%
de surface exposée au-delà du seuil pour la protection de la santé au NO₂
Région Occitanie

Observez et comparez les indicateurs Air-Climat-Energie au niveau régional, départemental et intercommunal avec l'interface **ATMOVIZ**



CONSULTEZ NOTRE PRÉVISION POLLEN

C'EST QUOI ?

Une prévision qui indique le niveau d'exposition aux pollens. Elle est graduée de 0 à 3



0

Null



1

Faible



2

Moyenne



3

Élevée

AU QUOTIDIEN SUR : WWW.ATMO-OCCITANIE.ORG



Recevez notre prévision quotidienne



Diffusez la prévision sur votre site internet



Document édité par Atmo Occitanie

Directrice de publication : Émilie DALIX
Présidente d'Atmo Occitanie
Rédaction : Atmo Occitanie
Création graphique, mise en page :
Matthieu Lascol
N° ISSN : 2605-9654
Tirage : 700 ex.
Dépôt légal : Juin 2026
Imprimé en France par Messages Imprimerie sur papier 100 % recyclé

Un observatoire, deux agences en région :

Agence de Montpellier (siège social)
10 rue Louis Lépine - Parc de la Méditerranée
34470 PÉROLS

Agence de Toulouse
10 bis chemin des Capelles, 31300 TOULOUSE

www.atmo-occitanie.org - contact@atmo-occitanie.org
09 69 36 89 53 Numéro CRISTAL - appel non surtaxé

Fédération des associations de surveillance de la qualité de l'air

